

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2019 A 14 H 30

M. Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois, souhaite la bienvenue aux Membres présents et remercie la municipalité de Saint-Pol-sur-Ternoise pour la mise à disposition de la salle des Fêtes.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. BRIDOUX soumet à l'approbation des membres le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 17 Décembre 2018.

Les membres approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

M. Hervé BRIDOUX, Maire d'Ecoivres, est désigné secrétaire de séance.

INTERVENTION DE M. Ludovic LEMAIRE de l'AGENCE DE L'EAU SUR LE 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

M. BRIDOUX accueille M. Ludovic LEMAIRE, Chef de la mission littoral à l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'invite à présenter le 11^{ème} Programme d'Intervention 2019-2024. (Voir document).

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

➤ Budget général « Communauté de Communes du TERNOIS »

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2018. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 20 213 638.79€ et les recettes à 27 772 456.99€, soit un excédent de fonctionnement de 7 558 818.20€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 6 941 426.39€ et les recettes à 14 814 303.23€, soit un excédent d'investissement de 7 872 876.84€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 8 562 250.17€ et en recettes à 999 038.73 €, soit un excédent d'investissement de 309 665.40€.

L'excédent global de clôture en tenant compte des restes à réaliser s'élève à 7 868 483.60€.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE Jeanine, doyenne d'âge de l'Assemblée, soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 de la Communauté de Communes du TERNOIS.

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 contre.

➤ Budget annexe « Bâtiment Relais d'Herlin le Sec

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 65 548.55€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 647 198.54€ et les recettes à 633 256.26€, soit un déficit d'investissement de 13 942.28€.

Le compte administratif 2018 du Bâtiment Relais dégage un déficit global de clôture de 13 942.28€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe « Bâtiment Relais ».

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 abstention.

➤ **Budget annexe « Pépinière d'Entreprises de Frévent »**

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 102 939.34€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 69.813,11€ et les recettes à 102 327.25€, soit un excédent d'investissement de 32 514.14€.

Le compte administratif 2018 de la Pépinière d'Entreprises de Frévent dégage un excédent global de clôture de 32 514.14€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe Pépinière d'Entreprises de Frévent.

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 abstention.

➤ **Budget annexe « Z.A.L. de l'Auxilois »**

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2018. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 788 599.80€ et les recettes à 1 283 545.67€, soit un excédent de fonctionnement de 494 945.87€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 240 260.65€ et les recettes à 768 585.46€, soit un déficit d'investissement de 471 675.19€.

Les sections dégagent un excédent global de clôture de 23 270.68€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif 2018.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 de la ZAL de l'Auxilois

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes moins une abstention.

➤ **Budget annexe « Z.A.L. du Pernois »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 143 280.25€ et les recettes à 101 587.26€, soit un déficit de fonctionnement de 41 692.99€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 244 120.58€ et les recettes à 63 606.54€, soit un déficit d'investissement de 180 514.04€.

Le compte administratif 2018 de la ZAL du Pernois dégage un déficit global de clôture de 222 207.03€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 de la ZAL du Pernois.

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 abstention.

➤ **Budget annexe « Commerce & local professionnel de Floringhem »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 11 835.94 € et les recettes à 10 331.51€, soit un déficit de fonctionnement de 1 504.43€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 652.07€ et les recettes à 16 854.45€, soit un excédent d'investissement de 14 202.38€.

Le compte administratif 2018 du Commerce et du Local Professionnel de Floringhem dégage un excédent global de clôture de 12 697.95€.

M. BRIDOUX informe que le bailleur actuel du local est en liquidation judiciaire. Un liquidateur a donc été nommé.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Commerce et du Local Professionnel de Floringhem.

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 abstention.

➤ **Budget annexe « Maison de santé Les Vertes Collines » à Anvin**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 89 023.29 € et les recettes à 92 125.81€ soit un excédent de fonctionnement de 3 102.52€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 88 209.40€ et les recettes à 66 050.70€, soit un déficit d'investissement de 22 158.70€.

Le compte administratif 2018 de la Maison de Santé dégage un excédent global de clôture de 19 056.18€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe « Maison de Santé Les Vertes Collines » à Anvin.

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 abstention.

➤ **Budget annexe « Maison de santé Léonard de Vinci » à Gauchin Verloingt**

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 71 588.49€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 004 998.02€ et les recettes à 469 624.29€, soit un déficit d'investissement de 535 373.73€ auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 50 000.00€ et en recettes à 896 004.07€, soit un excédent d'investissement de 310 630.34€

Le compte administratif 2018 de la Maison de Santé dégage un excédent global de clôture de 310 660.34€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe « Maison de Santé Léonard de Vinci » à Gauchin-Verloingt.

Les Membres adoptent à la majorité ces comptes moins 1 abstention.

➤ **Budget annexe « Assainissement Industriel »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 18 382.80€ et les recettes à 245 193.20€, soit un excédent de fonctionnement de 226 810.40€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 134 919.90€ et les recettes à 79 915.18€, auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 58 165.750€, soit un déficit d'investissement de 113 170.47€

Le compte administratif 2018 dégage un excédent global de clôture de 113 639.93€.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'Assainissement industriel.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe Assainissement non collectif «SPANC»**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 10 080.00€ et les recettes à 30 150.53€, soit un excédent de fonctionnement de 20 070.53€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 66 774.00€ et les recettes à 65 774€, auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses et recette à 17 948.00€, soit un déficit d'investissement de 1 000€.

Le compte administratif 2018 dégage un excédent global de clôture de 19 070.53€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'Assainissement non collectif «SPANC».

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Assainissement Collectif Gestion Déléguée »**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 568 712.43€ et les recettes à 1 101 456.47€, soit un excédent de fonctionnement de 532 744.04€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 336 612.37€ et les recettes à 1 386 100.60€, auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 415 929.74€ et les recettes à 244 450.00€, soit un déficit d'investissement de 121 991.51€.

Le compte administratif 2018 dégage un excédent global de clôture de 410 752.53€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe de l'Assainissement collectif Gestion Déléguée.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

➤ **Budget annexe « Collecte Tri Traitement des déchets »**

M. BRIDOUX donne lecture du compte administratif 2018. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 4 137 750.74€ et les recettes à 4 722 695.98€, soit un excédent de fonctionnement de 584 945.24€.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 358 567.57€ et les recettes à 3 250 460.03€, auquel il faut tenir compte des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 2 761 962.61€, soit un excédent d'investissement s'élevant à 129 929.85€.

Le compte administratif 2018 dégage un excédent global de clôture de 714 875.09€.

Mme Laurence THERET commente en détail les écritures.

M. ARMAND, Maire d'Herlincourt, demande si des actions de sensibilisation sont envisagées afin de poursuivre la baisse du volume des déchets à enfouir.

M. BRIDOUX informe que le volume des déchets à enfouir à baisser globalement, à savoir : **11 714** tonnes collectées (porte à porte + apport volontaire en déchetterie) (303 tonnes en moins par rapport à 2017). Coût = 991 631 euros

En 2017 : 12 017 tonnes collectées = coût 1 004 726 euros.

Soit : 13095 euros de dépenses en moins pour enfouissement en 2018.

Cependant, même en produisant moins de déchets à enfouir, la facture d'enfouissement est conséquente près d'un million et demi d'euros et devrait encore augmenter de 160 000€ en 2019. Des économies ont été réalisées au niveau de l'entretien des véhicules en les effectuant en régie directe mais nous sommes tributaires du prix du carburant qui augmente. Les collectes des déchets nécessitent 195 000 litres de carburant, soit 265 000€.

Le recyclage progresse, il en commente le bilan, à savoir :

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

2018 : 422 tonnes, soutien Eco-mobilier de 27 184 euros.

En 2017 : 23 150 euros (mise en place décembre 2017) tonnage non répertorié en 2017.

Carton

2018 : 96 tonnes réceptionnées pour une recette de 8 429 euros (**en 2017** : 71 tonnes réceptionnées).

Les Déchets d'équipements électriques électroniques (D3E)

2018 : soutien perçu sur tonnage récolté : 24230 euros (pour 353 tonnes) : 3 855 euros en plus/par rapport 2017.

2017 : 20 375 euros (pour 254 tonnes)

La ferraille et batteries

2018 : 88 999 euros de produits de vente contre 71184 euros en 2017 (soit + 17 815 euros de recette).

Le verre

2018 : 1 812 tonnes pour une recette vente de 52500 euros (+1 053 euros)

2017 : 1 805 tonnes pour 51447 euros.

Le papier/ journaux/magazines

2018 : 2 202 tonnes = 306 447 euros de produits de vente (+117 tonnes collectées)

2017 : 2 085 tonnes pour 302 000 euros de produits de vente (prix fluctuent suivant refus de tri et les cours).

La redevance spéciale

- **En déchetterie** (professionnels, commerçants, administrations, scolaires, collectivités) :
 - **2018** : recette de 26 604 euros contre 11 145 euros en 2017 (soit + 15 459 euros)
- **En porte à porte** : convention annuelle conclue avec le producteur de déchets)
 - **2018** : recette de 181 711 euros contre 145 682 euros en 2017 (soit + 36 029 euros)

Au total la redevance spéciale a **rapporté 51 488 euros**

M. BRIDOUX indique que l'objectif de cette année, est de maintenir la tendance en produisant moins de déchets à enfouir et plus de déchets valorisables. Le tri sera renforcé en encourageant encore le compostage des déchets organiques et en isolant les « fibreux » (journaux, magazines, ...) parmi le carton et le papier. Pour permettre cette extension de tri, il sera nécessaire d'acquérir des conteneurs.

M. BRIDOUX se retire pour le vote de ce compte administratif 2018.

Mme LAGACHE soumet à l'approbation le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget annexe Collecte Tri Traitement des déchets.

Les Membres adoptent à l'unanimité ces comptes.

M. BRIDOUX remercie Mme LAGAGE Jeanine.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

M. BRIDOUX comment les éléments suivants du DOB 2019 :

▪ BILAN DOTATIONS – PRODUIT FISCAL 2018

DOTATIONS DE L'ETAT	BP 2018	REALISE 2018	ECART REALISE 2018/BP 2018	
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	636 258 €	634 050 €	-2 208 €	
DOTATION DE COMPENSATION	1 319 681 €	1 292 124 €	-27 557 €	
TOTAL DOTATIONS ETAT	1 955 939 €	1 926 174 €	-29 765 €	
TASCOM				
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	255 674 €	262 440 €	6 766 €	
FPIC				
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	537 940 €	502 226 €	-35 714 €	
PRODUIT FISCAL = ELEMENTS FIXES PAR L'ETAT+PRODUITS IMPOSITIONS TAXES DIRECTES LOCALES				
ELEMENTS FIXES PAR L'ETAT				
CVAE	1 519 238 €	1 520 326 €	1 088 €	CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
IFER	1 079 910 €	1 132 421 €	52 511 €	IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
DCRTP	284 640 €	284 640 €	0 €	DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
FNGIR	144 147 €	144 147 €	0 €	FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources
Taxe add Foncier Non Bâti	24 866 €	24 949 €	83 €	
Compensations	310 783 €	310 454 €	-329 €	
TOTAL (1)	3 363 584 €	3 416 937 €	53 353 €	
Taux Imposition Taxes Locales Directes à Déterminer				
BASES				
	BASES PREVISIONNELLES 2018	BASES EFFECTIVES 2018	ECART REALISE 2018/BP 2018	
CFE : cotisation foncière entreprises	11 949 000 €	11 797 911 €	-151 089 €	
TH	28 383 000 €	28 115 597 €	-267 403 €	
TFNB	3 609 000 €	3 606 282 €	-2 718 €	
TFB	29 142 000 €	29 087 877 €	-54 123 €	
sous-total sans CFE	61 134 000 €	60 809 756 €	-324 244 €	
TOTAL AVEC CFE	73 083 000,00 €	72 607 667,00 €	-475 333 €	
PRODUIT				
	PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2018	PRODUIT FISCAL EFFECTIF 2018	ECART REALISE 2018/BP 2018	TAUX
CFE : cotisation foncière entreprises	2 876 862 €	2 840 937 €	-35 925 €	24,08%
TH	3 661 407 €	3 626 912 €	-34 495 €	12,90%
TFNB	199 939 €	199 788 €	-151 €	5,54%
TFB	401 334 €	424 683 €	23 349 €	1,46%
sous-total sans CFE	4 262 680 €	4 251 383 €	-11 297 €	
TOTAL AVEC CFE (2)	7 139 542 €	7 092 320 €	-47 222 €	
rôles supplémentaires encaissés en 2018				385 989 €
TOTAL PRODUIT FISCAL (1)+(2)				
	BP 2018	REALISE 2018	ECART REALISE 2018/BP 2018	
TOTAL PRODUIT FISCAL (1)+(2)	10 503 126,00 €	10 895 246 €	392 120 €	
TOTAL DOTATIONS ETAT	1 955 939 €	1 926 174 €	-29 765 €	
TOTAL TASCOM	255 674 €	262 440 €	6 766 €	
TOTAL FPIC	537 940 €	502 226 €	-35 714 €	
TOTAL fiscalité & dotations TERNOIS	13 252 679 €	13 586 086 €	333 407 €	
TEOM				
produit encaissé	3 375 747	3 381 159	5 412 €	
écart REALISE 2018/BP 2018		5 412 €		

ETAT DE LA DETTE AU 01 JANVIER 2019

Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
Piscine FREVENT (1) - F_1	06/09/2004	800 000,00 €	309 528,66 €	48 095,91 €	13 562,49 €	61 658,40 €
Investissements 2015 - S_13	30/06/2015	1 000 000,00 €	818 580,50 €	62 418,47 €	13 097,29 €	75 515,76 €
Emprunt piscine FREVENT (2) - F_4	15/09/2016	210 000,00 €	178 603,30 €	12 936,28 €	2 954,08 €	15 890,36 €
Investissement 2017 - 10000663827	20/12/2017	2 000 000,00 €	1 914 609,20 €	86 782,64 €	30 491,24 €	117 273,88 €
TRAVAUX EQUIPEMENTS BATIMENT COMMUNAUTAIRE-2 - CC PERNOIS - P_20	11/03/2003	260 000,00 €	180 901,82 €	7 969,48 €	10 257,13 €	18 226,61 €
TRAVAUX RENOVATION CLOS ET COUVERT DONJON DE BOURS-7 - CC PERNOIS - P_25	26/01/2015	179 600,00 €	152 660,00 €	8 980,00 €	2 671,55 €	11 651,55 €
EMPRUNT ZAC DU PERNOIS - P_24	04/11/2014	220 000,00 €	176 000,00 €	11 000,00 €	3 080,00 €	14 080,00 €
CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE LA MSP A AUXI LE CHÂTEAU - 5149657	05/07/2016	1 100 000,00 €	1 001 337,50 €	50 213,54 €	11 640,58 €	61 854,12 €
ZAL - CCR FREVENT - F_3	01/04/2004	250 000,00 €	86 464,25 €	15 070,77 €	3 323,39 €	18 394,16 €
travaux Zone d'activité-PERNOIS - P_23	17/05/2013	470 000,00 €	380 306,68 €	19 319,12 €	14 962,20 €	34 281,32 €
Travaux bâtiment communautaire Travaux 2004-1 - CC PERNOIS - P_19	31/12/2004	750 000,00 €	441 388,41 €	31 117,46 €	20 976,06 €	52 093,52 €
Construction salle de sports rue Jean Moulin-6 - S_5	21/05/2007	1 400 000,00 €	405 774,18 €	110 170,59 €	14 738,17 €	124 908,76 €
Travaux Salle du Faulx à Heuchin-9 - S_8	17/12/2007	150 000,00 €	53 328,67 €	11 635,70 €	2 244,50 €	13 880,20 €
Halte Garderie - Erosions - ZAC Herlin le Sec-7 - S_6	26/05/2009	2 000 000,00 €	955 277,20 €	142 757,64 €	41 554,56 €	184 312,20 €
Travaux COSEC et bassins lutte contre les inondations BOURS MAREST PRESSY-4 - CC PERNOIS - P_22	17/03/2009	390 000,00 €	317 712,68 €	9 590,18 €	14 388,10 €	23 978,28 €
Commerce et tél. mobile-10 - S_9	15/07/2009	300 000,00 €	194 607,66 €	14 318,55 €	8 764,01 €	23 082,56 €
Maison de santé ANVIN(1)-11 - S_10	19/06/2012	150 000,00 €	102 174,81 €	9 318,51 €	5 538,25 €	14 856,76 €
Construction d'un Bâtiment Relais sur la ZAC d'Herlin le Sec-8 - S_7	05/07/2012	500 000,00 €	347 161,35 €	30 701,84 €	19 475,75 €	50 177,59 €
Maison de Santé Anvin (2)-12 - S_11	07/09/2012	300 000,00 €	208 365,92 €	18 415,89 €	11 104,79 €	29 520,68 €
Investissements 2013 - S_12	03/05/2013	2 500 000,00 €	1 826 691,80 €	151 583,34 €	74 529,03 €	226 112,37 €
Investissement 2016 - S_14	24/10/2016	1 200 000,00 €	1 091 282,70 €	55 289,85 €	11 474,40 €	66 764,25 €
Investissement 2018 - 10001011711	31/10/2018	800 000,00 €	2 680 000,00 €	111 814,09 €	48 807,27 €	160 621,36 €
TOTAL CC DU TERNOIS		16 929 600,00 €	13 822 757,29 €	1 019 499,85 €	379 634,84 €	1 399 134,69 €

Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
Investissement 2017 - 10000663829	20/12/2017	1 247 510,00 €	1 194 247,10 €	54 131,10 €	19 019,06 €	73 150,16 €
TOTAL MSP LEONARD DE VINCI		1 247 510,00 €	1 194 247,10 €	54 131,10 €	19 019,06 €	73 150,16 €

Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
REMBOURSEMENT AVANCE DE 16 875 € SUR 20 ANNUITES CONVENTION 19262 DU 17/03/2014 BOIT	25/06/2014	16 875,00 €	15 187,50 €	843,75 €		843,75 €
Investissements 2010 - 00235327792U	19/07/2010	644 000,00 €	539 442,90 €	15 587,41 €	22 369,65 €	37 957,06 €
TRAVAUX ASSAINISSEMENT-10 - 10	11/03/2003	170 000,00 €	118 281,89 €	5 210,82 €	6 706,58 €	11 917,40 €
Investissement 2017 - 10000663823	20/12/2017	480 000,00 €	464 730,32 €	15 552,58 €	8 444,14 €	23 996,72 €
Remboursement avance convention 17460 du 24/06/2013 - 17460	24/06/2013	122 400,00 €	97 920,00 €	6 120,00 €		6 120,00 €
Avance tx rue d'Aire à Saint Pol - 19258	30/01/2014	12 600,00 €	11 340,00 €	630,00 €		630,00 €
OTEU RUE DE FRUGES-RUE MARAIS - 2004142	31/03/2004	460 000,00 €	327 493,14 €	3 982,41 €	17 183,05 €	21 165,46 €
Assainissement Site du Mont - 2815948-6843101	13/12/2005	115 000,00 €	50 133,04 €	6 395,65 €	1 879,99 €	8 275,64 €
Construction STEP - 41465	12/12/2001	1 269 138,07 €	282 030,69 €	70 507,67 €		70 507,67 €
Avance Travaux OTEU - 44505	02/01/2004	140 625,00 €	46 875,00 €	7 812,50 €		7 812,50 €
Travaux extension réseaux TR5 - TR6 - 5046686	14/04/2014	1 000 000,00 €	900 000,00 €	25 000,00 €	18 000,00 €	43 000,00 €
REMBOURSEMENT AVANCE AGENCE DE L'EAU CONVENTION 54574-15	21/11/2005	107 100,00 €	58 905,00 €	5 355,00 €		5 355,00 €
AVANCE DE 107 271.39 € EN 20 ANS apres un an de differe RESEAU COLLECTE LA THIEULOYE RUES 1	30/06/2009	107 271,39 €	64 362,89 €	5 363,56 €		5 363,56 €
Avance Agence de l'Eau-St Michel 2ème partie - 61162	13/04/2007	82 080,00 €	41 040,00 €	4 104,00 €		4 104,00 €
AVANCE DE 78 750 € CONVENTION 63784-18	01/01/2011	78 750,00 €	47 250,00 €	3 937,50 €		3 937,50 €
Avance Agence de l'Eau - 72138	07/07/2009	70 110,00 €	45 571,50 €	3 505,50 €		3 505,50 €
Convention 72159 Agence de l'Eau - 72159	18/08/2009	44 460,00 €	35 568,00 €	2 223,00 €		2 223,00 €
EMPRUNT ASSAINISSEMENT 2005 PERNES LA THIEULOYE-8	20/12/2005	120 000,00 €	100 819,44 €	1 222,04 €	4 597,37 €	5 819,41 €
REHABILITATION DE LA LAGUNE- 7941896	16/06/2011	100 000,00 €	74 958,47 €	4 292,56 €	3 487,98 €	7 780,54 €
Travaux d'assainissement Tranches 5 et 6 - 8092663	25/06/2012	880 000,00 €	694 581,10 €	35 138,94 €	39 189,74 €	74 328,68 €
EMPRUNT EXERCICE 2009 STEP ET LA THIEULOYE-13	16/03/2009	450 000,00 €	366 955,21 €	11 035,24 €	16 900,18 €	27 935,42 €
EXTENSION RESEAU T1 ET T2 - 99145258487	01/07/2009	766 000,00 €	443 921,39 €	39 418,30 €	2 316,84 €	41 735,14 €
EMPRUNT ASSAINISSEMENT TRAVAUX 2010-16 - 99147147801	20/12/2010	478 000,00 €	403 814,47 €	11 586,07 €	15 368,33 €	26 954,40 €
REMBOURSEMENT AVANCE AGENCE DE L'EAU TRAVAUX PERNES RESEAUX CONV. 50771-12	21/12/2004	67 228,57 €	30 252,95 €	3 361,42 €		3 361,42 €
CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE POLLUTION RUE DU GUIT A PERNES-3 - 5014854501	06/12/2000	53 578,82 €	35 819,52 €	8 743,53 €	4 185,47 €	12 929,00 €
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PERNES VALHUON-14	11/08/2004	300 000,00 €	116 716,71 €	17 521,37 €	4 867,09 €	22 388,46 €
Extension Réseaux Assainissement T1 et T2 - MON252441EUR	24/10/2007	948 800,00 €	731 139,81 €	26 474,08 €	29 099,36 €	55 573,44 €
EMPRUNT BONNIERES ANNEE 2007 REPRIS AU 01/01/2018 - 99142862065	02/01/2018	14 351,50 €	6 281,60 €	6 281,60 €	134,59 €	6 416,19 €
EMPRUNT BONNIERES ANNEE 2006 REPRIS AU 01/01/18 - 99141316911	02/01/2018	38 269,81 €	29 190,24 €	9 397,35 €	1 021,66 €	10 419,01 €
EMPRUNT BONNIERE ANNEE2004 REPRIS AU 01/01/18 - 99139076024	02/01/2018	41 382,34 €	25 396,59 €	16 736,09 €	986,49 €	17 722,58 €
REMB.AVANCE CONVENTION 14758 CROIX EN TERNOIS 20annuités de 4782.05€ - 14758	02/01/2015	95 641,00 €	86 076,90 €	4 158,78 €		4 158,78 €
Investissement 2018 - 10001011742	31/10/2018	420 000,00 €	420 000,00 €	13 138,38 €	8 177,34 €	21 315,72 €
TOTAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE		9 693 661,50 €	6 712 056,27 €	390 637,10 €	196 738,51 €	535 520,67 €

Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
TRAVAUX ZAL AUXI LE CHATEAU TRANCHE 1 - 1279244	28/03/2016	391 666,71 €	342 145,59 €	18 007,68 €	7 813,20 €	25 820,88 €
TOTAL ZAL AUXI		391 666,71 €	342 145,59 €	18 007,68 €	7 813,20 €	25 820,88 €
Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
PEPINIERE D'ENTREPRISES - 1	18/04/2008	520 000,00 €	322 081,51 €	25 618,90 €	16 071,87 €	41 690,77 €
TOTAL PEPINIERES FREVENT		520 000,00 €	322 081,51 €	25 618,90 €	16 071,87 €	41 690,77 €
Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
Mise à niveau STEP Centrifugeuses -7097723-23047-7097723-23047 - 74	14/12/2006	125 000,00 €	40 525,86 €	9 564,79 €	1 560,25 €	11 125,04 €
MISE AUX NORMES STEP - 99141552500-99141552500 - 73	18/05/2006	320 000,00 €	158 829,78 €	17 212,92 €	6 416,72 €	23 629,64 €
INVESTISSEMENT 2007 - MON252227EUR-MON252227EUR - 75	18/10/2007	91 000,00 €	50 879,16 €	5 430,86 €	2 004,64 €	7 435,50 €
TOTAL ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL		536 000,00 €	250 234,80 €	32 208,57 €	9 981,61 €	42 190,18 €
Désignation	Date_d_obtention	Capital_emprunté	Capital_restant_dû	capital 2019	intérêts 2019	annuité 2019
Construction déchetterie St Pol - 8378711	01/07/2013	2 500 000,00 €	1 625 000,00 €	166 666,68 €	53 906,24 €	220 572,92 €
Investissement 2015 - 4603277	30/11/2015	1 000 000,00 €	725 000,00 €	100 000,00 €	11 068,76 €	111 068,76 €
Investissement 2017 - 10000691019	20/12/2017	856 052,70 €	819 503,14 €	37 145,26 €	13 051,06 €	50 196,32 €
TOTAL COLLECTE TRI TRAITEMENT		4 356 052,70 €	3 169 503,14 €	303 811,94 €	78 026,06 €	381 838,00 €

■ **PROJET DE PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2019**

SUBVENTIONS CC TERNOIS	<u>PREVISIONS 2018</u>	<u>PREVISIONS 2019</u>
Sté d'Abattage des Hauts Pays		6 400
Office de Tourisme 7 Vallées TERNOIS	61 000	239 000
I.T.A. (initiative Ternois Artois)	22 400	30 726
ACCUEILS DE LOISIRS Associatif(28€/enfant)	3 000	4 000
JEUNESSE MUSICALE de France	1 000	1 000
THELEME	750	750
AMICALE DU PERSONNEL	20 000	20 000
CERCLE HISTORIQUE DU TERNOIS	300	300
CINEMA LE REGENCY	30 000	30 000
PAYS DU TERNOIS	84 000	84 000
ASS. GERONTOLOGIQUE (CLIC) Centre Locale d'Information et de Coordination	(1€/+60ans) 13 244	(1€/+60ans) 13 244
C.I.A.S.	94 735	96 219
LA VIE ACTIVE	750	750
LYS SANS FRONTIERE	2 610	3 527
ENSEMBLE AU VERGER	300	300
ABBAYE BELVAL	20 000	20 000
ATRE	34 000	34 000
C.M.A. (Centre de Musique ancienne) Auxi Le Château	67 000	75 000
AEROMODELISME du Ternois	400	400
INHARI (pour l'Espace Infos Energie)	7 500	7 500
Les amis de la lecture	Eps+Averdoingt 800	Eps Averdoingt 400
Association LIENS +	55 815	55 815
TOTAL	519 604 €	715 405 €

M. MELIN, Vice-président, en charge de la compétence « Espaces Numériques et Médiathèques » souhaite intervenir pour souligner tous les efforts financiers qui ont été faits par la CC du Ternois pour les EPN et les Médiathèques. Il tient à féliciter pour le travail réalisé, toutes les équipes qui ont été managées par Laurence THERET, Matthieu AROLD et Christelle MORDACQ. Une grande satisfaction de voir que les EPN et Médiathèques isolés dans le territoire sont passés à un véritable réseau. Nous nous penchons actuellement sur la possibilité de faire profiter aux Saint-Polois, d'une Médiathèque à hauteur de ce qu'elle mérite.

PARTICIPATIONS CC TERNOIS – POPULATION 2019 : 38407 habitants

BENEFICIAIRES	2018 (38 404 hab)	Proposition 2019
MISSION LOCALE/ADEFI 3,00 €/hab	115 212 €	115 374 €
Politique Proch'Emploi (plateforme Région)	6 000 €	6 000 €
PETR	65 874 €	81 667 €
S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) Somme	(23,97 €/h X 119 hab) 2 853 €	(24,41€/hx123h) 3002 €
S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) Pas de Calais	(27,08 €/h X 38 339 h) 1 038 221 €	(27,59€/h x 38 281h) 1 056 173 €
ALLOCATION VETERANCE	17 000 €	18 000 €
S.3.P.I (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles)	542 €	542 €
SYMCEA (Syndicat Mixte Canche&Affluents)	91 403 €	91 403 €
SYMSAGEL (Syndicat Mixte Schéma Aménagement de l'eau de la Lys)	24 719 €	11 062 €
AULA (Agence d'Urbanisme de l'Artois)	80 330 €	80 214 €
COLLECTE-TRI-TRAITEMENT (TEOM)	(VL 2017+0,5%)X 14,30% 3 298 337 €	(VLP 2018+0,5%)=23 724 655 x 14,30%) 3 392 626 €
S.P.A. Canche Authie	12 000 €	12 000 €
REFUGE GOUILLART	(0,60 €/hab) 23 043 €	(0,60 €/hab) 23 045 €
<u>TOTAL</u>	<u>4 775 534 €</u>	<u>4 897 948 €</u>

▪ **PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019 et années suivantes**

RAPPEL RAR 2018

- Action Economique (Aire de co-voiturage – acquisition de foncier)	673.071,21 €
- Maison des Services	2.501.434,09 €
- Administration Générale (portail familles – logiciels de gestion – équipmt informatique...)	122.588,07 €
- Services techniques (tondeuses, broyeur...)	79.383,82 €
- Petite Enfance (travaux CENTRE PETITE ENFANCE à FREVENT)	1.050.448,91 €
- Barreau Giratoire (solde)	165.182,57 €
- Environnement (bassins versants de Froideval, Ambricourt pour les communes de Teneur et Tilly Capelle, Equirre, Gouy en Ternois, de Gauchin Verloingt, du Fossé Cagnu pour Troisvaux, de Gribauval et Biscayens pour la commune de Lisbourg, de Roëllecourt, du fond de Wathieumetz à Saint Pol sur Ternoise et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de solutions hydrauliques douces)	826.098,18 €
- Urbanisme (document concernant Frévent -Pernes – St Pol s/Ternoise – Huclier + logiciel)	45.465,34 €
- Piscine (contrôle d'accès – travaux vestiaires – équipement...)	50.165,03 €
- Très Haut Débit (poursuite programme déploiement fibre)	59.380,00 €
- Espaces Publics Numériques (Fab Lab, Equipement informatique)	91.852,95 €
- Donjon de Bours	1.024.696,95 €
- Ecole de musique (travaux + équipement)	1.254.561,43 €
- Culture (étude pôle culturel Saint Pol sur Ternoise)	151.530,58 €
- Salle de Sports Frévent (premier crédit pour étude...)	50.000,00 €
- Agence TERNOISCOM Pernes	299.774,28 €
- Parking de Pernes	84.053,26 €
- Médiathèques	11.989,38 €
- MSP Auxi (solde honoraires)	20.000,00 €
- COSEC Pernes (système badge)	574,12 €
TOTAL :	8 562 250,17 €
- POLE ENVIRONNEMENTAL	942.859,70 €
- DECHETERIE FREVENT	1.797.389,50 €
TOTAL :	11.302.499,37€

M. BRIDOUX commente les plans de la future déchèterie de Frévent indiquant qu'il s'agit d'un nouveau type de déchèterie à plat moins onéreux. Il commente ensuite les plans du pôle environnemental qui permettra d'accueillir le service technique et les brigades vertes.

▪ **PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019 et années suivantes**

PROJETS PLURIANNUELS	COUT PREVISIONNEL	FINANCEMENT
ETUDE AMENAGEMENT AGENCE AUXI LE CHATEAU	50.000 €	
ETUDE SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE	100.000 €	AGENCE DE L'EAU 50% subvention
ASSAINISSEMENT COLLECTIF Extension de réseaux rue de la Gare à Pernes	450.000 €	AGENCE DE L'EAU (25% subv + 30% Avance remboursable)
ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL Redimensionnement de la STEP industrielle de St Pol s/Tse Poursuite Etudes en 2019 €	4.470.000 €	INDUSTRIELS AGENCE DE L'EAU (25% subv + 40% avance remboursable)

M. BRIDOUX récapitule les investissements réalisés ou en cours et les subventions accordées, à savoir :

REALISATIONS	MONTANTS DES SUBVENTIONS
Travaux Piscine de Frévent	116 000
Maison de Santé Gauchin Verloingt	1 557 000
Multi Accueil d'Heuchin	1 189 000
Environnement (Erosion,...)	520 000
Donjon de Bours	1 050 000
Réhabilitation Agence de Pernes en Ecole de Musique et Médiathèque	456 000
Multi Accueil de Frévent	608 000
Ecole de Musique de St Pol	1 283 000
Hôtel communautaire	1 334 000
Aire de covoiturage	147 000
	8 265 000

Soit globalement 60% de subventions obtenues sur 13 500 000€ de travaux

▪ **STRUCTURATION ET DEPENSES DE PERSONNEL :**

M. THERET Laurence commente les documents remis à chacun des délégués portant sur la structuration et les dépenses de personnel. (Document remis à chacun des délégués).

Les délégués ont pris acte des éléments du DOB 2019.

DELIBERATION PORTANT SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS DU SIDEN-SIAN POUR LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2017, les compétences de la Communauté de Communes du Ternois ont été étendues à l'assainissement sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

A cette date, le service public de gestion des eaux pluviales urbaines était assimilé à un service public relevant de la compétence « assainissement ».

Par arrêté interdépartemental du 29 décembre 2017, il a donc été pris acte de la représentation-substitution au sein du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois en lieu et place de la commune d'Auxi-le-Château pour la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2018.

L'article 3 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, a modifié la rédaction des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui définissent les compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Le service gestion des eaux pluviales urbaines est désormais érigé en tant que compétence à part entière qui ne fait l'objet d'aucune inscription par la loi au sein des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes.

Il s'ensuit que depuis le 6 août 2018, date d'entrée en vigueur de la loi précitée, la Communauté de Communes du Ternois n'est plus compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

L'article L.5711-5 du CGCT permet à un EPCI de se retirer d'un syndicat mixte si, à la suite d'une modification de la réglementation ou de ses compétences, sa participation audit syndicat mixte est devenue sans objet.

M. BRIDOUX propose d'accepter le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et d'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette décision.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LISBOURG

La carte communale de Lisbourg a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif de Lille. Par une décision du 13 décembre 2018, il a été déclaré que la communauté de communes disposait d'un délai de quatre mois, à compter de la notification du présent jugement, pour régulariser la délibération du 18 novembre 2016 du conseil de la communauté de communes approuvant la carte communale de la commune de Lisbourg. Ainsi, il est demandé d'approuver à nouveau le document d'urbanisme, qui n'a pas subi d'évolution depuis lors.

Synthèse du parti d'aménagement de Lisbourg

A travers la carte communale, la commune vise une croissance démographique de 9,8% entre 2011 et 2025, soit un objectif de 43 logements en tenant compte du phénomène de desserrement des ménages.

Ces logements sont recherchés en priorité au sein du tissu urbain existant, dans les « dents creuses ». Les potentialités étant suffisante au sein de la trame urbaine, aucune zone d'extension n'a été déterminée.

Les terrains nus situés au sein de la partie actuellement urbanisée de plus de 80 mètres de façade sont considérés par le parti d'aménagement communal comme des coupures d'urbanisation, donc non repris en zone constructible.

Des secteurs soumis à des risques d'inondation ont été déterminés au sein du plan de zonage, afin d'assurer la protection des personnes et des biens, notamment à proximité de la source de la Lys.

Un secteur CA a également été créé, reprenant une entreprise de travaux publics et agricoles existante. Il permet à l'entreprise de s'étendre et donc de renforcer le développement économique sur le territoire.

Les grands principes du parti d'aménagement retenu sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Projet démographique		
Population en 2011	570	
Population souhaitée en 2025	615	
Taille des ménages en 2011	2,4	
Taille des ménages projetée en 2025	2,22	
Rythme de développement entre 2006 et 2011	0,7%	
Rythme de développement souhaité entre 2011 et 2025	9,8%	
Nombre de constructions nécessaire pour atteindre l'objectif démographique	43	
Justifications principales du taux de croissance souhaité	Redynamiser la croissance	
Détermination de la zone constructible		
Potentialités déterminées dans la partie actuellement urbanisée	45 DC	7 jardins
Taux de rétention foncière	30%	70%
Total des logements potentiels avec rétention foncière	31	2
Nombre de constructions depuis 2011	10	

Prise en compte des enjeux et contraintes	
Activités	Création d'un secteur CA
Installations agricoles	Affectation de 11 ICPE classées en zone NC ; Préservation des pâtures attenantes
ZNIEFF	ZNIEFF de types 1 et 2 sur le territoire
Conservation des espaces boisés	Boisements repris en zone NC
Secteur inondable	Reprise des ZIC sur le zonage Détermination de secteur inondable selon les données communales

Consultation des personnes publiques associées

Dans le cadre d'une carte communale, les personnes publiques devant être consultées sont :

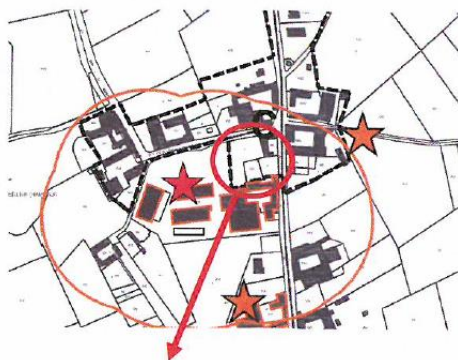
- La chambre d'Agriculture,
- La CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), anciennement CDCEA.

Les remarques de la Chambre étaient les suivantes :

- Conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement relative à la Consommation de l'espace agricole (étalement urbain), nous demandons **le déclassement des terrains** en extension identifiés aux plans joints.



Terrain en extension à retirer de la Zone C

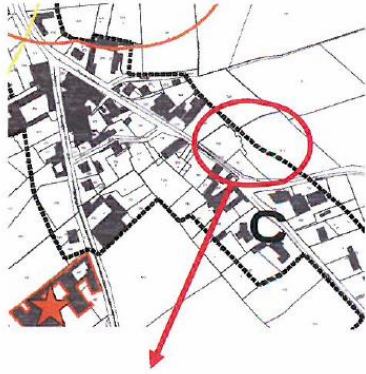


Déclassement du terrain, à classer en zone NC

La remarque n'a pas été suivie,

ces terrains constituant des dents creuses.

Le terrain a été retiré de la zone constructible conformément à la demande de la Chambre.



Terrain en extension à retirer de la Zone C

La profondeur de la zone constructible a été revue pour réduire les impacts sur la consommation d'espace agricole.

Les remarques de la CDCEA étaient les suivantes :

L'avis était favorable, sous réserve de reprendre une exploitation en zone non constructible et de retirer les terrains dans les périmètres des ICPE, ce qui juridiquement n'est pas possible, des tiers étant déjà implantés à proximité.

L'enquête publique :

Quatre permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur, avec 22 visites et 9 remarques au registre.

Le commissaire enquêteur a délivré un avis favorable avec recommandations, portant essentiellement sur le classement en zone constructible de certains terrains, situés en étalement linéaire, qui n'ont donc pas pu être repris en zone constructible, car contraire aux lois GRENELLE et ALUR.

M. BRIDOUX demande :

D'approuver à nouveau le document d'urbanisme, qui n'a pas subi d'évolution depuis lors.
D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Les délégués approuvent à l'unanimité la carte communale de Lisbourg

DELIBERATION PORTANT SUR L'EXTENSION DU SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS AU BASSIN VERSANT DE L'AUTHIE ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”),
- Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), mettant fin à la clause de compétence générale des Départements et la nécessité pour l’Institution Interdépartementale de la Vallée de l’Authie d’évoluer vers la création d’un syndicat mixte ;
- VU la loi 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- VU la délibération du 20 février 2018 du conseil syndical du Sycméa pour la proposition d’un périmètre Canche et Authie ;
- VU la délibération du 12 octobre 2018 du conseil syndical du Sycméa validant l’extension du périmètre aux EPCI-FP du bassin de l’Authie et approuvant les statuts du syndicat mixte Canche et Authie ;
- Considérant la notification de la délibération du Sycméa le 12 octobre 2018 pour l’extension du périmètre au bassin de l’Authie et le projet de statuts du syndicat mixte Canche et Authie ;
- Considérant les caractéristiques et enjeux similaires aux bassins Canche et Authie dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques et l’opportunité de mutualiser les services et missions au sein d’une seule structure unique et opérationnelle ;
- Considérant la proposition faite le 14 juin 2018 lors de la réunion conduite par le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Sous-Préfet d’Abbeville pour l’élaboration des statuts d’un syndicat mixte Canche et Authie et la présentation d’un projet de statuts le 21 septembre 2018 en présence des représentants des EPCI des bassins Canche et Authie ;
- Considérant que la première consultation n’a pas permis de recueillir l’ensemble des délibérations des EPCI-FP concernés ;
- Considérant les modifications apportées au projet de statuts.

Il est demandé de se prononcer favorablement sur l’extension du périmètre du Syndicat Mixte Canche et Affluents aux EPCI à fiscalité propre, dont le périmètre couvre tout ou en partie le bassin versant de l’Authie ; et de valider le projet de statuts modifiés du syndicat mixte.

Ce projet de statuts modifiés concerne spécialement les nouveaux membres du syndicat. Il maintient en l’état les compétences déjà transférées par les membres actuels au Sycméa.

Le syndicat mixte ainsi composé serait un syndicat à la carte ayant les compétences suivantes :

- Des compétences composant le socle commun des interventions pour tous les membres du Syndicat, définies à l’article 4 du projet de statut ci-joint. Le syndicat exercerait ces compétences par transfert de tous les membres. Elles visent :
 - Des actions dans l’élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi des schémas d’aménagement et de gestion Canche et Authie ;
 - L’aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique (item 1 de l’article L211-7 du code de l’environnement) ;
 - Les études, le suivi et l’évaluation des plans de gestion des milieux aquatiques ;
 - Des actions de communication et de concertation, de surveillance et de veille technique.

- Des compétences déjà transférées et maintenues pour les membres du bassin versant de la Canche définies à l'article 5-1-1) du projet de statuts :
 - L'entretien, l'aménagement et la restauration d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (item 2 de l'article L211-7 du code de l'environnement) par convention avec les propriétaires pour la mise en œuvre des travaux inscrits au plan de gestion ;
 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8 l'article L.211-7 du code de l'environnement) ;
 - Le portage du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Canche et mise en œuvre des actions des axes 1 à 5 conformément à la convention-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du PAPI ;
 - L'animation relative à la prévention du ruissellement et de l'érosion des sols.

- Des compétences transférées ou déléguées par certains membres définies aux articles 5-1-3 et 5-2-1 et 5-2-2) du projet de statuts
 - L'animation locale, les études opérationnelles, les travaux de maître des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce (item 4 de l'article L211-7 du code de l'environnement) ;
 - L'animation de toute action en faveur de la biodiversité et de la conservation du paysage ;
 - La défense contre les inondations (item 5 de l'article L211-7 du code de l'environnement).

M. BRIDOUX propose :

- D'approuver l'extension du périmètre du syndicat mixte Canche et Affluents aux EPCI-FP du bassin de l'Authie listés ci-après :
 - Communauté de Communes Sud-Artois,
 - Communauté de Communes du Pays du Coquelicot,
 - Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre,
 - Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie.

- D'adopter les statuts modifiés du Syndicat Mixte fermé à la carte Canche et Authie. (ANNEXE 4)
- De transférer les compétences listées à l'article 5 - alinéa 5.1.3 et 5.2.1 de ces statuts (page 6).
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette décision.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION A LA COMMUNE DE PERNES EN ARTOIS A L'OCCASION DE L'ALIENATION D'UN BIEN

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du TERNOIS, exerce de plein droit la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale depuis le 1^{er} janvier 2017. Ceci a pour conséquence, le transfert de plein droit du Droit de Prémption Urbain à la Communauté de Communes du TERNOIS.

La commune de PERNES EN ARTOIS a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner sur le bien cadastré section AD n° 182 d'une superficie totale de 46 ca, situé dans le centre-bourg rue des cours, qui correspond à un intérêt communal, pour lequel elle souhaite exercer un Droit de Prémption.

Aussi, le Conseil communautaire propose de déléguer le Droit de Prémption sur ce bien afin que la commune puisse entreprendre la démarche d'acquisition.

Par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus de préemption et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté.

M. BRIDOUX propose :

- De déléguer ponctuellement à la commune de Pernes en Artois le droit de préemption urbain pour l'exercice de ce droit sur le bien cadastré section AD n° 182
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE OPERATION ENGAGEE PAR L'EX-CC DE L'AUXILOIS CONCERNANT DES AMENAGEMENTS POUR LUTTER CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS ET ACCEPTATION DES SUBVENTIONS

L'ex-Communauté de Communes de l'Auxilois a décidé par délibération en date du 11 décembre 2013, d'engager une opération pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Par délibération en date du 21 janvier 2016, le plan de financement a été adopté sur lequel les demandes de subventions ont été sollicitées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau, comme suit :

	Montant H.T.	Participation du Département	Participation de l'Agence de l'Eau	Reste à charge de l'EPCI
APD (Avant Projet Définitif)	14 250	0	11 400 (80%)	2 850
DIG (Déclaration d'Intérêt Général)	5 000	0	4 000 (80%)	1 000
TRAVAUX	191 135	38 227 (20%)	114 681 (60%)	38 227

Le Département demande à la CC du TERNOIS de délibérer sur la reprise de cette opération et d'accepter les subventions

M. BRIDOUX propose :

- D'accepter la reprise de cette opération engagée par l'ex-cc de l'Auxillois
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- De solliciter et d'accepter les aides du Département et de l'Agence de l'Eau
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)

Suite aux évolutions administratives et territoriales qu'a connu l'Agence d'Urbanisme de l'Artois depuis 2016, ses instances se sont réunies le 18 janvier dernier pour voter la modification de ses statuts, entraînant une modification de la représentation de la Communauté de Communes du TERNOIS en son sein.

Dorénavant, nous disposons de :

- 3 représentants au sein de l'Assemblée Générale, dont le Président
- 1 représentant au sein du Conseil d'Administration

Il est proposé de désigner :

- M. Marc BRIDOUX, Président, M. Freddy BLOQUET et M. Jean-Luc FAÏ, au sein de l'Assemblée Générale
- M. Freddy BLOQUET, au sein du Conseil d'Administration

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CENTRE DE MUSIQUE ANCIENNE D'AUXI LE CHATEAU DANS LE CADRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Par délibération en date du 03 janvier 2017, il a été décidé d'étendre la compétence ECOLE DE MUSIQUE à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du TERNOIS.

Par conséquent, au titre du transfert de compétences, la Communauté de Communes du TERNOIS intervient en lieu et place de la Commune d'Auxi le Château dans le fonctionnement de l'école de musique gérée par l'association « Centre de Musique Ancienne » d'Auxi le Château.

A ce titre, l'Association « Centre de Musique Ancienne » sollicite le versement d'une avance de 30.000 € sur la subvention totale de 75.000 € qui sera proposée lors du vote du BP 2019 dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique.

M. BRIDOUX propose :

D'accepter le versement d'une avance de 30.000 € à l'Association « Centre de Musique Ancienne » sur la subvention totale de 75.000 € qui sera proposée lors du vote du BP 2019 pour le fonctionnement de l'école de musique.

D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette décision

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SEJOURS DE VACANCES

Par délibération en date du 03 janvier 2017, complétée par délibération du 17 décembre 2018, des tarifs ont été votés pour les séjours de vacances organisés par le service JEUNESSE intercommunal, à savoir :

Séjour Ski

<i>Coefficient Familial</i>	<i>Participation demandée</i>
<i>QF de 0 à 308</i>	<i>280€</i>
<i>QF de 309 à 616</i>	<i>300€</i>
<i>QF de 617 à 1000</i>	<i>300€</i>
<i>QF de 1001 à 1500</i>	<i>350€</i>
<i>QF supérieur à 1500</i>	<i>400€</i>

Tarif dégressif pour les fratries : -10% pour le 2^{ème} enfant et -15% à partir du 3^{ème} enfant.

Séjour Eté

Coefficient Familial	Participation demandée
QF de 0 à 308	300€
QF de 309 à 616	350€
QF de 617 à 1000	400€
QF de 1001 à 1500	450€

Tarif dégressif pour les fratries : -10% pour le 2^{ème} enfant et -15% à partir du 3^{ème} enfant.

- *Quotient familial = revenu fiscal de référence + allocations familiales/12/nombre de parts.*

M. BRIDOUX propose de compléter la tarification des séjours été en ajoutant une tranche supplémentaire, à savoir :

- Quotient familial supérieur à 1500 : 500€
- D'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette décision

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE ST POL SUR TERNOISE

L'immeuble en cours de réhabilitation pour accueillir l'Ecole de Musique Intercommunale est situé au centre-ville de St Pol sur Ternoise.

Une parcelle de terrain limitrophe à cet immeuble cadastrée AE 207 serait peut-être disponible pour y réaliser des places de stationnement.

Face à cette opportunité, M. BRIDOUX propose :

-D'approuver la proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle référencée section AE 207 située sur la Commune de St Pol sur Ternoise et attenant à la future Ecole de Musique Intercommunale sur 30 m de profondeur en partant de la rue du Général de Gaulle.

-De donner pouvoir au Président pour engager les négociations nécessaires à l'acquisition de ce terrain et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-De prévoir les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2019 comprenant les frais d'acquisition et les frais annexes.

-D'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette délibération.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE BOURS

Monsieur BAR, propriétaire des parcelles de terrain jouxtant la Maison d'accueil du Donjon de Bours, sis au lieudit « Le Village » et intégrant les parcelles B 1278, B 1279, B 1281 et B 1284, d'une superficie totale et réelle de 1614m², propose de céder à la Communauté de Communes du Ternois, ces parcelles de terrain pour un montant de 55 000 €.

Face à cette opportunité, il est proposé :

-D'accepter la proposition d'acquisition de ces parcelles de terrain.

-De donner pouvoir au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-De prévoir les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2019 comprenant les frais d'acquisition et les frais annexes.

-D'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette délibération

Les délégués approuvent à la majorité cette proposition moins une abstention

DELIBERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE HAUTECLOQUE

En 2006, la Communauté de Communes du Saint-Polois a réalisé un bassin de rétention des eaux de ruissellement sur une partie de la parcelle de terrain cadastrée A206, sur la commune de Hautecloque et appartenant à Mme de SAVIGNAC, conformément à une convention établie entre les deux parties.

Ce bassin a démontré toute son efficacité depuis sa réalisation car plus aucune inondation n'a été constatée sur ce secteur.

Mme de SAVIGNAC propose de céder à la Communauté de Communes du Ternois, cette partie de parcelle de terrain de 1320m² pour un montant de 6 500€.

M. BRIDOUX propose :

-D'accepter la proposition d'acquisition de cette parcelle de 1320 m² à détacher de la parcelle référencée section A 206 située sur la Commune de Hautecloque, correspondant à l'emprise d'un bassin de rétention aménagé par la Communauté de Communes du Saint-Polois pour un montant de 6500€.

-De donner pouvoir au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-De prévoir les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2019 comprenant les frais d'acquisition et les frais annexes.

-D'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette décision.

Les délégués approuvent à la majorité cette proposition moins une abstention

DELIBERATION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE D'AUXI LE CHÂTEAU

Suite à la cession en 2016 par la Société PAS de CALAIS Habitat de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle d'Auxi le château à la Communauté de Commune de l'Auxillois, il sera envisagé prochainement la rétrocession des terrains extérieurs.

Dans un premier temps, il est envisagé la rétrocession par la Sté PAS de CALAIS Habitat pour l'€uro symbolique des parcelles de terrain cadastrées section AD 251 et AD 224 sur lequel est érigé un bâtiment destiné à la démolition.

La démolition du bâtiment serait effectuée par la Commune d'Auxi le Château et la Communauté de Communes du Ternois prendrait en charge les frais de désamiantage estimés à environ 16 000€.

De plus, dans le cadre des travaux pour la fibre optique à Auxi le château, un opérateur souhaite installer une armoire NRA-ZO sur ce terrain.

M. BRIDOUX propose :

-D'accepter la rétrocession pour l'€uro symbolique par la Société PAS de CALAIS Habitat, des parcelles de terrain cadastrées section AD 251 et AD 224 sur lequel est érigé un bâtiment destiné à la démolition.

-De prendre en charge les frais de désamiantage du bâtiment, la démolition serait effectuée par la Commune d'Auxi le Château.

-De donner pouvoir au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-De prévoir les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2019 comprenant les frais d'acquisition, les frais annexes ainsi que les frais de désamiantage du bâtiment.

-D'autoriser le Président à engager une démarche de rétrocession d'une partie de ce foncier au voisin en limite de propriété.

-D'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette délibération

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

INFORMATIONS

- AGENDA : DATES DES PROCHAINES INAUGURATIONS :
 - Tiers-Lieux du Numérique le 12 Avril 2019 à 17 h
 - Nouvelle Agence TernoisCom de Pernes le 28 mai 2019 à 17 h
 - Donjon de Bours le 15 juin 2019 à partir de 14 h 30
 - Ecole de Musique Intercommunale de St Pol le 20 septembre 2019

Annulation du permis de construire du Mc Donald's confirmée en appel

M. BRIDOUX rappelle qu'en février 2016, le Tribunal Administratif de Lille avait décidé d'annuler l'arrêté du maire de St Pol en date du 21 mars 2014, par lequel il accordait un permis de construire à Mc Donald's.

Par jugement de la Cour d'appel de Douai du 17/05/2018, l'appel formulé par la Sté Mc Donald's et par la ville de St Pol, a été rejeté. Chacune d'elles, devra verser 1500€ de façon solidaire à la Communauté de Communes Les Vertes Collines du Saint-Polois et au Syndicat Mixte Ternois Collecte Tri Traitement, soit aujourd'hui à la Communauté de Communes du Ternois.

Permis de construire du quai de transfert à la déchetterie de St Pol

M. BRIDOUX rappelle que M. Le Maire de St Pol a procédé au retrait du permis de construire concernant la construction d'un quai de transfert à la déchetterie de St Pol.

Il informe qu'il a reçu le 26/09/2018 la notification du jugement. Le Tribunal Administratif de Lille annule la décision de M. Le Maire de St Pol et l'enjoint à procéder au réexamen du permis de construire. La Ville de St Pol est condamnée à verser la somme de 1500€ à la CC du Ternois.

Transfert de la ZAE de Canteraine et de la ZI de St Pol à la CC du TERNOIS

M. Le Préfet du Pas de Calais a transmis un courrier à M. Le Maire de St Pol le 22 mai 2018, lui rappelant que la loi NOTRe a doté les Communautés de Communes de compétences obligatoires. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC du TERNOIS est compétente, de plein droit, en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, ... ».

Par conséquent, l'ensemble des ZAE, qu'elles soient achevées ou non, sont de la compétence de la CC du TERNOIS. Les Communes membres se trouvent ainsi complètement dessaisies en la matière et ne peuvent s'opposer à leur transfert.

M. Le Préfet invitait donc M. Le Maire de St Pol à transférer la ZAE de Canteraine au plus tard le 01/01/2018. A ce jour, le transfert n'a toujours pas été effectué. M. BRIDOUX souhaiterait donc pouvoir aboutir en 2019.

Maison de Services au Public

M. BRIDOUX souhaite apporter des précisions quant au « Clin d'œil » paru dans l'Abeille de la Ternoise le 14/02/2019 ayant pour titre : La Maison des Services existe déjà bel et bien ».

Lors de l'inauguration de l'ADEFI-MISSION LOCALE, M. KANNER, Ministre de la Jeunesse et des Sports a dévoilé un panneau « Maison des Services ». Le Directeur de l'ADEFI-MISSION LOCALE a été surpris de constater que l'ADEFI-MISSION LOCALE était assimilée à une Maison des Services, qui ne correspond pas à la réalité.

M. BRIDOUX rappelle que l'Association ADEFI-MISSION LOCALE dont il est l'un des fondateurs, a été créée à la suite du dépôt de bilan du PLIE, présidé à l'époque par M. Maurice LOUF et dont la situation financière n'est toujours pas résolue à ce jour.

Hôtel communautaire

M. BRIDOUX indique qu'il a été très surpris de la façon de communiquer de la part de certains élus, à savoir : M. JOSSIEN, M. ARMAND et M. LOUF. Ils ont transmis un courrier à M. Le Préfet du Pas de Calais et à M. Le Président du Conseil Départemental pour demander notamment d'exercer un contrôle de légalité sur la procédure mise en œuvre par la CC du Ternois pour réaliser le projet de construction du futur hôtel communautaire.

La Préfecture a répondu par courrier en date du 5 mars 2019 indiquant que le contrôle de légalité des délibérations n'a donné lieu à aucune remarque. Une copie de ce courrier a été transmis pour information à l'ensemble des délégués communautaires.

M. BRIDOUX souligne qu'il est la cible dans les différents articles parus. Les Commissions fonctionnent, le bureau communautaire se réunit toutes les semaines dans la plus grande transparence et les décisions sont prises en conseil communautaire.

La démocratie, c'est de pouvoir s'exprimer. Les délégués communautaires ont délibéré le 17 décembre 2018 et 83% ont émis un avis favorable. M. BRIDOUX considère que les 15% d'avis défavorables, doivent se ranger à l'avis de la majorité. En conclusion, place au travail comme cela a toujours été depuis la création de TernoisCom.

M. BRIDOUX remercie les délégués pour leur attention.

Les délégués applaudissent le Président.

Le prochain conseil communautaire est fixé au 10 avril 2019.

La séance est levée à 18h.